## PRIME DE LA COMMUNE D'UCCLE

Renvoyer ce formulaire complété et signé dans les <u>6 mois</u> prenant cours à la date de la dernière facture à l'adresse indiquée ci-contre :	COMMUNE D'UCCLE Service Environnement 29, place Jean Vander Elst 1180 Bruxelles
Pour toute demande d'information relative aux primes :	Laetitia Evrard
Réception du dossier le :	Tél: 02/852.94.29 Fax: 02/348.66.28 guichetenergie@uccle.brussels
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME – MARE NATURELLE	
Adresse du lieu où a été implantée la mare  Rue	
Code postalCommune	
1. Coordonnées du demandeur	
NomPréno	
Rue	
Code postalCommune E-mail	
E-mail	
N°de compte bancaire (1)	
ouvert au nom de	
N°de TVA (si d'application)	
Forme juridique éventuelle	

(1) le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la preuve d'achat est adressée

## 2. <u>Données relatives au placement</u>

Mare :   existante et rénovée   nouvel aménagement	
Superficie de la mare :	
Profondeur maximale de la mare :	
La pente est-elle douce (≤ 45°) ? : ☐ Oui ☐ Non	
Type de revêtement :	
Bassin rigide préformé Bâche souple Fibre de verre imprégnée de résine polyester	
Argile Autre:	
Espèces plantées (le cas échéant) :	
Le demandeur s'engage à ne pas introduire d'animaux et d'espèces invasives ?   Oui  Non	
Le demandeur atteste que sa mare a été réalisée dans les règles de l'art et ce conformément à l'article	
640 du Code Civil :   Oui   Non	
Prix total (y compris achat, éventuelles plantations et main d'oeuvre) :	
Date(s) facturation :	
Documents devant être joints au dossier de demande :	
Preuve d'achat (facture(s) acquittée(s), extrait(s) de compte ou ticket(s) de caisse(s))	
Photos de la mare naturelle avant <u>et</u> après travaux	
3. <u>Déclaration sur l'honneur et signature</u>	
Le soussigné	
déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont à sa connaissance exactes et véritables. Le demandeur s'engage à mettre à la disposition de l'administration tous les documents nécessaires, tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet, et d'en accepter la visite, sur demande. Il s'engage par ailleurs à maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement durant une durée minimale de 5 ans.	
Fait à, le	
Signature du demandeur	